

Végétaliser et renaturer une cour d'école

Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage

Des questionnements légitimes

- Comment créer un espace extérieur plus confortable pour les usagers?
- Comment redonner une place au vivant : végétal, arbres et biodiversité, favorables à la santé et au bien-être des usagers?
- Comment améliorer l'aménagement et la répartition des usages dans les différentes zones de la cour ?
- Quels usages nouveaux pour répondre aux besoins de l'enfant, tant moteurs, cognitifs, que sociaux ?
- Comment faciliter le fonctionnement de l'école au quotidien, notamment des flux ?

L'apport du CAUE

- Sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative et du projet aux divers enjeux de la renaturation d'une cour.
- Recueillir les fonctionnements et dysfonctionnements, les besoins des usagers, enfants et adultes.
- Identifier les qualités et points faibles urbains, architecturaux et paysagers des espaces, des cours mais aussi des seuils de bâtiments, des abords de l'école.
- Donner des préconisations pour l'évolution des espaces selon leurs caractéristiques propres en prenant en compte l'eau, le végétal et le bâti.
- Ouvrir la réflexion sur le devenir d'espaces extérieurs annexes à l'école, et spécifier le degré utile d'intervention.
- Apporter des retours d'expériences et des références similaires, inspirantes en termes d'aménagement.
- Conseiller sur le recours à la maîtrise d'œuvre.

Pour aller plus loin

- [Visites de cours d'écoles renaturées](#)

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique est un outil d'aide à la décision à disposition des collectivités et habitants du territoire. Il conseille, sensibilise, informe et forme les élus pour les éclairer dans leur réflexion. Son intervention s'établit en amont des phases opérationnelles.

Les compétences en architecture, en urbanisme et en paysage sont mobilisées en fonction du sujet, la pluridisciplinarité est privilégiée. Chaque conseil est établi sur-mesure, en lien étroit avec la collectivité.

L'intérêt pour la collectivité

- Sensibiliser et animer un groupe de travail d'élus, techniciens et usagers mobilisés sur le sujet
- Bénéficier du regard extérieur du CAUE sur l'aménagement (architecte, paysagiste et urbaniste) visant l'intérêt général
- Prendre du recul sur les caractéristiques des cours existantes, les besoins formulés et le périmètre imaginé
- Se projeter dans l'évolution plus globale d'un site souvent stratégique dans le bourg
- Mobiliser les bonnes compétences, débusquer les points de vigilance pour éviter les écueils et les fausses bonnes idées



Renaturation de la cour de l'école Robert Badinter - St-Jean-de-Boiseau.
© CAUE de Loire-Atlantique

[Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement sur-mesure ou adhérer au CAUE ?](#)

Contact : 02 51 72 90 45 – contact@caue44.fr